

# Service international de recherches

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1994)**

PDF erstellt am: **11.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

---

Plus de cinquante ans après sa création, le Service international de recherches (SIR) d'Arolsen (République fédérale d'Allemagne) continue de répondre aux demandes des anciens persécutés du régime national-socialiste. En 1994, du fait de la nouvelle situation géopolitique (soit, la formation de nouveaux Etats), le SIR a reçu des demandes provenant de 55 pays, dispersés sur l'ensemble du globe. Ce chiffre illustre bien l'une des conséquences de la Seconde Guerre mondiale, car il révèle les endroits multiples où les anciennes «personnes déplacées» ont émigré; il démontre aussi la valeur du travail accompli à Arolsen. En effet, les attestations qui y sont établies sont reconnues par tous les Etats, sans légalisation notariée.

Les quatre mandats du SIR — rassembler, classer, conserver, exploiter — constituent, encore aujourd'hui, ses domaines d'activité. Bien que les événements auxquels les dossiers se réfèrent soient de plus en plus anciens, le nombre des demandes reçues au SIR s'est encore accru l'an dernier. Cette tendance n'a pas été sans conséquences sur la pondération des tâches et leur urgence. Ainsi, pendant l'année écoulée, la priorité a-t-elle été donnée, une fois de plus, au mandat d'exploitation, au détriment des tâches de classement et de conservation.

Face à l'augmentation considérable du nombre des réponses données, les conditions générales de travail sont restées difficiles, notamment en raison de la possibilité restreinte de rationaliser les procédures de travail. De nouveaux efforts ont cependant été faits, afin de tenter de «lutter contre le temps».

Le SIR a reçu l'an dernier 212 512 demandes, soit 22% de plus qu'en 1993. Il a envoyé 238 222 réponses (contre 213 178 l'année précédente). Ces éléments ont représenté un véritable défi pour le SIR: en effet, au printemps déjà, l'afflux de requêtes a obligé à prendre des options pour l'avenir. Il a donc fallu déposer une nouvelle demande de postes supplémentaires. Le ministère fédéral de l'Intérieur — qui, au nom du gouvernement de la RFA, assure le financement du SIR — a annoncé l'octroi de 20 nouveaux postes, lors de l'adoption du budget 1995. Cette mesure va permettre au SIR de pouvoir compter sur un effectif de près de 400 employés.

La surcharge de travail a rendu la formation de nouveaux secrétaires traitants difficile. Aussi a-t-il été décidé, avec l'accord de la Commission internationale pour le SIR, lors de sa séance annuelle à Jérusalem en mai 1994, d'introduire un «traitement réduit» des demandes. En s'écartant quelque peu de son mandat de base, le SIR a ainsi pu augmenter considérablement le nombre des réponses envoyées pendant le second semestre de l'année. Ce développement est positif. Cependant, les demandes restantes à la fin de 1994 se sont élevées à 277 000, soit 4,7% de plus qu'en 1993. Cette légère hausse n'a pu être évitée, malgré les efforts consentis.

Par ailleurs, le SIR a acquis 401 mètres linéaires de documents relatifs à des particuliers (anciens persécutés civils du conflit de 1939-1945). Ce résultat record a pu être atteint grâce à plusieurs facteurs, dont, notamment, l'acquisition de fonds documentaires assez importants en provenance de Munich et Dresde, et des démarches entreprises auprès de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie, à Moscou. Grâce à ces nouveaux éléments, de nombreux anciens persécutés dont s'occupe le SIR pourront faire valoir leurs droits, en demandant le paiement de pensions ou d'allocations.

L'exécution prioritaire de certaines tâches a eu pour conséquence un retard dans d'autres domaines d'activité du SIR. Ainsi, le classement et la conservation des documents ont-ils été ralentis. De l'ensemble du fond documentaire inventorié, moins de 1% de celui-ci a fait l'objet d'un filmage de sécurité en 1994 (ce qui porte à 18,6 % le matériel soumis à cette procédure à ce jour). La décision de reporter certaines tâches administratives est justifiée aujourd'hui par la nécessité d'accélérer les réponses aux anciens persécutés, très âgés pour la plupart. Elle a été appuyée par le CICR et la Commission internationale pour le SIR.

